Réf. Farde e-Assemblées : 2560318

N° OJ : **121**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/12/2023

Objet : Asbl "Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry".- Subside : 25.000,00 EUR.

Le Conseil Communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale ;

Vu la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

Vu la demande de l'asbl "Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry" d'un subside de 25.000,00 EUR pour la réalisation du projet de contextualisation du Monument aux pionniers belges au Congo dans le Parc du Cinquantenaire ;

Considérant que l'intervention est temporaire et durera 1 an et sera inaugurée en décembre 2023 ;

Considérant que la mission de l'asbl vise la sensibilisation et la promotion du patrimoine bruxellois, notamment au travers de l'urbanisme, de l'aménagement de l'espace public et du patrimoine matériel ;

Considérant que cette mission se concrétise notamment sur le terrain par des interventions concrètes et contextualisées ;

Considérant que le projet subsidié s'inscrit dans cette mission, plus particulièrement, dans le cadre de l'année Art Nouveau et du Plan d'Action régional Décolonisation ;

Considérant que le projet intitulé "The Grand Opening" vise à reconstituer l'inauguration historique du Monument en 1921 ;

Considérant que l'objectif poursuivi par cette contextualisation est de créer une distance par rapport au contexte original de l'inauguration en l'intégrant au cœur d'un espace de dialogue ouvert au sein de la société civile ; de mettre au jour l'histoire violente à laquelle cette œuvre est associée et d'activer un travail collectif de sensibilisation et de mémoire ;

Considérant que dans ce cadre, l'asbl estime le montant total du projet à 120.000,00 EUR;

Considérant qu'urban.brussels contribuera à hauteur de 55.000,00 EUR pour le projet dans le cadre de l'Année Art Nouveau ;

Considérant que la Ville de Bruxelles contribuera à hauteur de 25.000,00 EUR pour la construction d'un immense rideau qui contextualisera le monument ;

Considérant que l'asbl souhaite obtenir la contribution de Bruxelles-Environnement pour la construction du «préau» ;

Considérant que le projet pourrait néanmoins être partiellement réalisé avec 80.000,00 EUR, grâce aux seuls apports d'Urban et de la Ville de Bruxelles ;

Considérant que le projet se déroule sur l'espace public et est donc accessible et gratuit ;

Considérant que les crédits sont disponibles à l'article 93006/33202 du budget ordinaire 2023 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Le principe d'octroyer un subside de 25.000,00 EUR à l'asbl "Patrimoine et Culture - Halles Saint-Géry" pour la réalisation d'une installation artistique recontextualisant le Monument aux pionniers belges au Congo est adopté.

Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

Demande de subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

seconde annexe demande subside (Consultable au Secrétariat des Assemblées)